

# NOUVELLES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES DE LA RECHERCHE

Janvier 2021

# SOMMAIRE

- I. Préambule
- II. Éléments contextuels
- III. Politique de l'éthique de la recherche
- IV. Politique institutionnelle de la recherche

# I. PRÉAMBULE

*Qu'est-ce qu'une politique institutionnelle de la recherche?*

# DÉFINITION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE LA RECHERCHE

« La politique de la recherche est un document de référence qui permet à un établissement d'énoncer sa philosophie en cette matière et de définir sa mission dans ce champ ».

Association de la recherche au collégial (ARC),  
2009

# II. ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

Pourquoi actualiser les politiques institutionnelles de la recherche?

# CONTEXTE GÉNÉRAL AU NIVEAU DU CÉGEP

- ▶ Une plus grande importance donnée à la recherche comme axe de développement et de rayonnement du Cégep de Matane
- ▶ La nomination d'une conseillère à la recherche pour promouvoir la recherche et les meilleures pratiques en recherche, mieux encadrer les enseignants chercheurs et favoriser une culture de la recherche au Cégep
- ▶ La nécessité d'accompagner institutionnellement le CDRIN dans une nouvelle phase de son développement: il deviendra phare d'excellence en intégration des données multimédia en 2022.

# CONTEXTE GÉNÉRAL AUX NIVEAUX FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

- ▶ Une volonté manifeste des gouvernements fédéral et provincial de financer davantage les projets issus du milieu collégial (ex: les dernières modifications apportées au FRQNT ou au CRSNG)
- ▶ L'actualisation en 2018 de l'Énoncé de Politique des trois conseils: éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2), en vigueur depuis août 2019 visant à mieux prendre les défis rencontrés par les chercheurs dans la recherche impliquant des êtres humains.

III. POLITIQUE  
DE L'ÉTHIQUE  
DE LA  
RECHERCHE  
P-28

La recherche  
avec des êtres  
humains: des  
enjeux croissants  
pour promouvoir  
les bonnes  
pratiques

# OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET AMÉLIORATIONS APPORTÉES

- ▶ Clarification du champ d'application de la politique
  - i. Personnes visées
  - ii. Activités visées
- ▶ Présentation plus ciblée des principes directeurs de la politique de l'éthique de la recherche
- ▶ Mise en exergue du rôle, du fonctionnement, des attributions du comité d'éthique de la recherche (CER)
- ▶ Ajout d'une procédure d'appel en cas de désaccord entre le CER et un ou une chercheuse et d'un échéancier pour les différentes étapes de soumission, d'étude d'un dossier par le CER
- ▶ Procédure d'évaluation des projets plus détaillée
  - i. Documents constitutifs du dossier présenté au CER
  - ii. Points faisant l'objet d'un examen approfondi

## LE CAS DU CER

Pour l'heure, il n'existe pas de CER actif au Cégep de Matane or c'est indispensable. L'actualisation de la P-28 permet de mieux encadrer ses missions et attributions.

Afin d'en garantir le bon fonctionnement, adjonction d'un(e) agent(e) de soutien administratif au secrétariat du CER car la participation à un CER est bénévole et très chronophage.

L'une des premières missions du CER après son installation sera l'adoption d'une entente de reconnaissance de certification éthique proposée par la Fédération des Cégeps. Cette entente mise sur la collaboration entre les comités d'éthique de différents établissements collégiaux impliqués dans un projet de recherche, dans un contexte de recherche à risque minimal avec des êtres humains.

# IV. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE LA RECHERCHE P-4

Les rôles et missions du CER, de la conseillère à la recherche et des chercheurs à promouvoir

# PRINCIPALES MODIFICATIONS

## Ajouts

- i. Diffusion de la recherche
- ii. Rôles et responsabilités
  - Rôle du CER
  - Rôle de la conseillère à la recherche
  - Rôle des chercheurs

## Suppression

- i. Terme création dans l'intitulé de la politique